

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 JUIN 2015
N° 67/2015

présidence de Monsieur Michel DECKER, Maire

Présents : 24 - Excusés : 9 dont 7 ayant donné pouvoir

Etaient présents :

M. DECKER. Mme KRUCHTEN. Mme DERATTE. M. HEYER. M. HOLSENBURGER
Mme LOMBARDI. M. FERRIER. Mme KUSIOR. M. CAVALLI. Mme CHINI. M. CARNEVALE.
M. BERGE. M. OBERBILLIG. M. ANTOINE. Mme WANECQ. Mme VARI. M. REZAIKI. Mme WATRIN.
Mme GUENZI. M. DICK. M. LOGNON. Mme AQUE. M. TARILLON. Mme CONTI-REINERT.

Excusés : Mme MARCHAL - M. KWIATKOWSKI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BERTON qui a donné pouvoir à Monsieur HEYER
Monsieur DELLA LIBERA qui a donné pouvoir à Monsieur FERRIER
Madame SCHELTIENCE qui a donné pouvoir à Madame KRUCHTEN
Madame TESTON qui a donné pouvoir à Monsieur DECKER
Madame DUPONT qui a donné pouvoir à Monsieur HOLSENBURGER
Monsieur FLAMME qui a donné pouvoir à Madame CONTI-REINERT
Madame BEY qui a donné pouvoir à Monsieur TARILLON

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AUTOROUTE A31 MOTION DE LA VILLE DE FLORANGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant les préconisations de la commission « Mobilité 21 » réunie dans le cadre du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT), qui affirme le caractère prioritaire de l'aménagement de l'A31,

Considérant le rôle local, régional et international que joue l'autoroute A31 en matière de transport routier des personnes et des marchandises, ainsi que les nécessaires aménagements induits par l'importance du trafic supporté par cette voie,

Considérant les nuisances en termes de santé publique, de cadre de vie et de projet urbain provoqué par une autoroute urbaine,

Considérant que les acteurs publics doivent œuvrer pour que le sillon lorrain joue pleinement son rôle de corridor nord-sud de transit et d'échange, de sorte que ce flux profite aux lorrains et particulièrement aux habitants et acteurs économiques de la vallée de la Fensch,

Considérant les préconisations de la Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord-Lorrain, qui stipule que « L'État reconnaît la nécessité d'un itinéraire autoroutier pour le transit international et les échanges, qui s'écarte des zones urbaines »,


Considérant les difficultés auxquelles ont été récemment confrontés les habitants de Florange, l'inefficacité de l'action de l'Etat dans la sauvegarde des hauts fourneaux, et les efforts des florangeois pour soutenir l'attractivité de la ville qui ne doivent pas être découragés par un projet national inadéquat,

Considérant l'emplacement réservé par les services de l'Etat pour supporter le barreau autoroutier liant A30 et A31 qui a été défini avant 1960, dans un contexte d'urbanisation bien moins dense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. **Affirme** son soutien au projet A31bis, visant à l'amélioration des infrastructures routières liant le secteur sud lorrain à la frontière luxembourgeoise,
2. **S'oppose** fermement à la réalisation d'un barreau autoroutier au travers de la ville de Florange comme le préconise le projet actuel de l'Etat,
3. **Demande** que le tracé alternatif passant par les futures friches ARCELORMITTAL, proposé par la ville de Florange, soit pris en compte dans la synthèse du débat public et qu'il fasse l'objet d'une étude technique de la part des services de l'Etat,
4. **Conditionne** son soutien au projet A31 bis à l'abandon définitif du tracé traversant les zones habitées de Florange

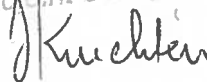
Pour extrait conforme,
Florange le 2 JUILLET 2015
Le Maire,
Michel DECKER.



Publication-Notification
Effectuée le 07/07/2015
Florange, le 09/07/2015
Le Maire



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué



Jacqueline KRUCHTEN

Accusé de réception en préfecture
057-215702218-20150707-DEL67-2015-DE
Date de télétransmission : 07/07/2015
Date de réception préfecture : 07/07/2015